

COMMUNE DE MARVAL
(Haute-Vienne)

DECISION N°36/2025

en date du 10 juin 2025

portant sur des travaux de menuiserie.

Le Maire de la Commune de Marval (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 14-2020 en date du 10 juillet 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

DECIDE

Article 1 – d'accepter l'offre de l'entreprise MENUISERIE LAURENT pour des travaux de protection des volets par application de produits de protection pour bois extérieur au logement « 9 Milhaguet » pour un montant hors taxes de 748.41 euros.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

A Marval, le 10 juin 2025.

Pierre HACHIN,
Maire

